le journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION & D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC

Janvier février mars 2013 N° 95

www.gauriac.fr

2013
projets en cours et à venir

Robert BALDÈS

Comme chacun le sait, 2012 a été une année difficile. Principalement sur le plan financier avec des répercussions parfois tragiques. Les ménages gauriacais et les petites entreprises locales n'ont pas été épargnés. Les maisons demeurent plus longtemps à la vente et les loyers sont beaucoup trop chers par rapport aux revenus des familles. Et, la Commune n'est pas ménagée. J'aurai l'occasion de donner quelques précisions dans le Journal de Gauriac spécial budget 2013. Tout au long de ces 12 derniers mois, nous avons veillé à limiter au maximum nos dépenses de fonctionnement. Peut-être même, parfois, au détriment de quelques travaux ou achats que nous aurions souhaité réaliser. Toutefois, nous estimons que ce coup de frein ne portera pas préjudice à notre qualité de vie dans le village. Il faut parfois savoir remettre à demain, ou même supprimer si nécessaire, ce qui n'est pas d'une nécessité absolue. Nous avons des objectifs ambitieux pour le développement de Gauriac. Nous ne pourrons les réaliser dans de bonnes conditions qu'en poursuivant nos efforts de gestion pour obtenir les moyens financiers nécessaires. C'est indispensable pour que la Commune puisse demeurer active. Espérons que cette nouvelle année soit porteuse de solutions adaptées malgré les hurlements de certains qui sont toujours plus riches. Ceux qui ne pensent qu'à déserter à l'étranger pour payer moins d'impôts. Généralement les mêmes qui ne pensent qu'à aller investir, au-delà de nos frontières, dans une main d'œuvre bon marché. Ceci au détriment des emplois en France et fréquemment sans se soucier de la qualité des produits que nous consommons.

Suite en page 3 ►►►

BONNE ANNÉE 2013

Sommaire

2 Mémento
3 INFOS MUNICIPALES
Recensement
4 Peintures de l'église
6 Courrier
7 Le petit flâneur
8 Les centenaires du village
9 CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2012
10 Séance du 28 novembre 2012
12 État civil
13 Tribune libre
VIE PRATIQUE
Mission locale
14 Ecocitoyenneté, publicités
15 ASSOCIATIONS
Bibliothèque, Comité des fêtes
16 Port de Roque de Thau
17 Culture et loisirs,
Echo des parents
LOISIRS
Recettes d'ici
18 Jeux
19 Agenda de Gauriac
32 MÉMOIRE DU VILLAGE

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
Bernard CHERY
Michelle KLEIN
Armande MONTION
Sandrine NUEL
Valérie PIRRONE
Jeannine POUILHE

Vendredi 18 janvier
La Gabare
21h00

La Culinaritude
clown gastronomique

par les ateliers Bazar d'images
de la Compagnie Imagine
Entrées 6€ et 4€

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :
le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,
le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30
Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ▪ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15
POMPIERS : **18**
GENDARMERIE : **17**

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00
EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)
GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)
FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex
Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr
Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61
DOUANES : 05 57 42 04 24
FINANCES PUBLIQUES (impôts) :
5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex
Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgfip.finances.gouv.fr
Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL
Médecins :
Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05
Infirmières :
Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82
Chirurgien dentiste :
Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au **15**

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS
BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1er et 3ème mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle - **BRAUD et St LOUIS** : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **PUGNAC** : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye
05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)
- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg
8, au Mas **-** Tél. 05 57 94 06 80
● **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.
● **Mission locale pour l'emploi -** Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.
● **Point écoute santé (Mission locale)** - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80
● **Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) -** *Psychologue* - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99
● **INSUP** - *Formation permanente* - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70
● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.
● **Assistantes sociales du régime général (MDSI) -** Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28
● **PACT habitat** - Le 2e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.
● **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT, ex CRAM)** - *Dossiers maladie, action sociale* - Le 3e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye – Tél : 05 57 48 33 33
● **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** - Le 4e mardi du mois de 14h à 17h sans rendez-vous.
● **Socrate conseil** - *Création, reprise d'entreprise* - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64
● **Médecine du travail** - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51
● **Conciliateur de justice** - Le mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.
● **Assistante sociale du régime agricole (MSA) -** Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28
● **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS** - Mission Locale) - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80
● **Relais des assistantes maternelles (RAM)** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04
● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - *RSA* - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye
32, rue des maçons - **-** Tél. 05 57 42 33 33
● **Caisse d'allocations Familiales (CAF)** : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h
● **Assurance Maladie (CPAM)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES
Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33
Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80
Perte de chéquier : 08 37 68 32 08
Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)
Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)
SOS Amitié : 05 56 44 22 22
Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début avril 2013. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 31 mars au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Du 17 janvier au 16 février 2013

Vous allez être recensé(e)

Entre le 17 janvier au 16 février 2013, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle *(voir encadré)* et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme RÉGINE RIGAL
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme PASCALE BARBOTTEAU
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2013.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À GAURIAC le 29-11-2012

Le maire
~~ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale~~

Cachet de la mairie 33710 (Gironde)

Les deux agents recenseurs de Gauriac seront porteuses d'une carte officielle, délivrée par la Mairie et attestant de leur qualité.

◄◄◄ *Suite de la page 1.*

La Commune doit poursuivre les investissements utiles. Les communes, en général, participent à soutenir l'activité des entreprises et donc l'emploi. Les contraindre à diminuer leurs dépenses d'investissement reviendrait à aggraver encore un peu plus la récession économique.

Actuellement nous œuvrons à effectuer quelques acquisitions foncières. Nous avons besoin de donner à la Commune un ballon d'oxygène supplémentaire. C'est indispensable pour lui offrir, à terme, les moyens d'investir et d'orienter les constructions. D'autant que la présence de plusieurs hectares de carrières et de terrains inondables constitue un handicap à ne pas négliger. Il nous faut pouvoir donner au plus grand nombre de familles la possibilité de s'offrir une habitation moderne, dans laquelle il fait bon vivre, à un coût raisonnable.

Le secteur de La Plaine demeure donc bien l'endroit privilégié pour nos investissements à venir. Sans pour cela délaisser d'autres espaces un peu plus éloignés du centre bourg. D'ailleurs cette volonté devrait se concrétiser dans les semaines à venir. Les efforts de désendettement, que nous opérons depuis une dizaine d'années maintenant, sont destinés à cet aménagement de La Plaine, toute proche des commerces. Il est indispensable de densifier ce secteur limitrophe du bourg commercial. Aujourd'hui, c'est important de pouvoir se rendre à pied ou à vélo jusque dans les magasins et autres services. Les difficultés que nous rencontrons à acquérir le terrain pour lancer cette opération ne doivent pas nous conduire à renoncer. C'est pour cette raison que dès le début de l'année 2013 nous allons réviser le Plan Local d'Urbanisme avec le projet de débuter le développement de La Plaine en bordure de la route de la Cabane de Vigne.

Autre investissement, dès le 1er mars prochain la rénovation des peintures de l'église va débuter puisque l'entreprise qui vient d'être retenue s'est engagée sur la date.

En ce début d'année 2013, au nom du Conseil municipal, je souhaite à l'ensemble des gauriacaises et des gauriacais des vœux de santé, de réussite, de bien être et de paix dans le monde.

Le Maire
Robert BALDÉS

Plan local d'urbanisme

Quelques corrections à apporter

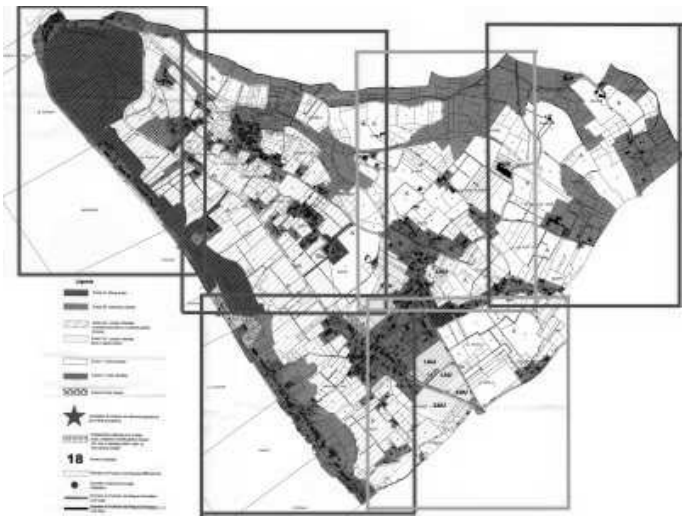

Compte tenu de l'opportunité de développer l'habitat en bordure de la route de la Cabane de Vigne et des difficultés rencontrées pour l'urbanisation de l'actuelle zone 1AU, la Commune doit s'orienter rapidement vers une **déclaration de projet** (anciennement procédure de révision simplifiée du PLU). Cette déclaration sera en outre l'occasion de mettre le PLU en conformité avec les règlements d'urbanisme les plus récents. Toutefois, ces modifications de détail ne modifient en rien l'économie globale du PLU comme chacun pourra le constater lors de l'enquête d'utilité publique qui devrait avoir lieu d'ici l'été.

Pour mener à bien cette action le Conseil municipal a retenu l'atelier d'urbanisme METROPOLIS qui a déjà réalisé le PLU, approuvé le 19 mai 2011. Le montant de cette opération s'élève à 7 850,00€ HT (9 388,60€ TTC).

Rue du Vallon des sources

Acquisition foncière

La commune a besoin de constituer une réserve foncière pour préparer son déploiement à un coût raisonnable dans les années à venir. Le projet d'acquisition de parcelles de terrain rue du Vallon des sources entre dans cet objectif. De plus, cela permettra d'engager des travaux d'élargissement de cette petite route comme le prévoit le PLU pour améliorer la visibilité dans le virage.

Terrains proche d'une maison d'habitation

C'est le moment de procéder à l'élagage si besoin

Le propriétaire d'un terrain situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance de moins de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines, a l'obligation d'entretenir sa propriété.

Beaucoup trop souvent des voisins se plaignent en mairie devant le refus de certains propriétaires d'entretenir régulièrement leur parcelle.

La réglementation concernant les arbres est définie par les articles 670 à 673 du code civil.

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.
Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Rénovation des peintures de l'église Saint Pierre

L'entreprise qui réalisera la restauration des peintures murales vient d'être choisie à l'issue d'une mise en concurrence. C'est donc l'atelier DUFON SA de LATRESNE qui devra débuter les travaux au plus tard le 1er mars 2013 pour la 1ère tranche. La quatrième et dernière phase est prévue au cours de l'année 2016.

Le coût de l'opération s'élève finalement à 99 000€ HT soit 118 404€ TTC.

Le Conseil Général devrait participer à hauteur de 33,61%, soit 33 273,90€ s'il poursuit sur la base de son engagement pour la première tranche. Son attachement à la Culture devrait nous permettre d'envisager l'avenir avec sérénité.

La Fondation du Patrimoine qui recueille les dons envisage d'ores et déjà de prendre en charge au minimum 12,12%, soit 12 000 €.

La Commune devrait financer le reste, soit 54 799,70 € après récupération de la TVA

Mais, il est encore possible de réduire un peu plus la contribution communale. Nous pouvons penser que le lancement des travaux de rénovation est de nature à créer un nouvel élan de générosité. Aussi, nous tenons une fois de plus à remercier les généreux donateurs.

Bientôt le début des travaux

Je fais un don pour aider à la restauration des peintures murales de l'église Saint Pierre de Gauriac

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : **« *Fondation du Patrimoine – Église Gauriac »*** et de l'envoyer à ***La Fondation du patrimoine, Délégation Régionale Aquitaine, 7 rue Fénelon, 33000 BORDEAUX***

Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt.*

** La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don par l'intermédiaire de cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas précisés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

Pour les particuliers, votre don est déductible *(sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci)* :
- soit de l'**impôt sur le revenu** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (un don de 100 € entraîne 66 € d'économie d'impôt) ;
- soit de l'**impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 45 000 €, limite atteinte lors d'un don de 60 000 € (un don de 100 € entraîne 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires (un don de 500 € entraîne 300 € d'économie d'impôt). *Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription.*

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :
☐ **l'impôt sur le revenu** ☐ **l'impôt sur la fortune** ☐ **l'impôt sur les sociétés**

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

NOM ou SOCIETE : ……...……...……

Adresse : ……...……...……

Code Postal : ..... Ville……..……

Téléphone : ..... Courriel : ……..……..……

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter la Fondation du Patrimoine.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt.

Courrier

Route départementale 133^{E4}
Virage dangereux

Samedi 3 juin, à 18h15 environ, mon fils Pascal est sorti. En arrivant sur la route il a pris le virage en ne voyant rien, car il n'y a pas de visibilité. Une moto arrivait. Ils se sont télescopés.

Cela est déjà arrivé et a été signalé, mais rien n'a été fait pour l'éviter.

Aussi, j'adresse cette lettre afin de voir s'il peut être mis une glace afin d'améliorer la visibilité dans ce virage.

Heureusement le motocycliste n'a rien de cassé. Il a eu beaucoup de chance car cet accident aurait pu être plus grave. Il a par contre eu très peur, beaucoup de stress, sans parler des dégâts matériels qui auraient pu être évités.

Je demande, une fois encore, si on peut faire quelque chose pour éviter de nouveaux accidents.

Merci pour votre compréhension et pour votre aide.

Claudette MANTENAC
Route des Vignobles

Compte tenu du rétrécissement de la Route des Vignobles à cet endroit, la commune a demandé au Centre routier de Blaye de réaliser un busage du fossé pour faciliter le croisement des véhicules. Après une visite sur les lieux, les travaux seront effectués en 2013 .

Toutefois, la sortie de cette habitation, en plein virage et sans visibilité, nécessitera toujours énormément de prudence. Mme MANTENAC posera vraisemblablement un miroir pour obtenir une meilleure visibilité. Mais attention, le Centre routier nous indique que, pour des raisons de sécurité, les miroirs ne sont pas autorisés sur l'empattement de la route départementale hors agglomération.

Modification de tracé
Chemin du Lavoir

L'arpentage réalisé par un géomètre à la demande Monsieur Francis COSSON, sur sa parcelle AD 156 située chemin du Lavoir, nous a conduits à reconsidérer le tracé de la voie communale bétonnée qui empiétait sur sa propriété. Nous avons donc retiré du béton pour respecter les limites parcellaires. Ceci nous a imposé d'élargir le virage pour permettre la circulation des voitures malgré la nouvelle configuration des lieux. Toutefois, ce chemin ne permet plus aux véhicules articulés, fourgons et camions de l'emprunter. Il sera donc interdit aux voitures et aux camions, sauf riverains. Toutefois les cyclomoteurs et vélos pourront aussi l'emprunter. Un arrêté du Maire sera pris dans les prochains jours et des panneaux de signalisation seront placés à chacune des extrémités du chemin.

Une servitude d'écoulement des eaux pluviales existe sur cette propriété privée. Pour faciliter l'entretien de cet espace le fossé existant vient d'être busé.

Arrêté municipal du 30 octobre 2012
Circulation sur la route des Astéries

Un arrêté municipal vient d'interdire la circulation des camions de plus de 19 tonnes sur la route des Astéries entre la RD 669 à Banly et la rue du Puits Couvert à Barbezieux. Deux raisons viennent de conduire le conseil municipal à réglementer cet axe :

- les camions de gros tonnage posent des problèmes de sécurité sur cette portion de voirie dont la structure est fragilisée par la présence de carrières souterraines ;

- les poids lourds de gros gabarit ne peuvent pas négocier dans des conditions normales de sécurité le virage d'environ 80° de la route des Astéries, à l'endroit du croisement du chemin de la Guichette.

Cet arrêté sera matérialisé par des panneaux de signalisation.

Affaissement de terrain
La route de l'île du Nord toujours fermée

Suite à l'affaissement de terrain qui a affecté la route de l'île du Nord, la circulation a été interrompue. Reste maintenant à réparer les dégâts. Après une mise en concurrence nous venons de choisir le bureau d'études pour nous conseiller en matière de travaux à réaliser. C'est indispensable pour pouvoir procéder à la remise en service de cette voie communale. C'est seulement ensuite que nous pourrons rechercher l'entreprise qui réalisera le confortement de la chaussée et que nous aurons connaissance du coût de l'opération.

Travaux de voirie

Réception des travaux de la rue du Puits couvert

Une bordure a été créée au droit du numéro 8 pour canaliser les eaux de pluie qui inondaient les garages. Les travaux réalisés par l'entreprise RDP de Gauriac ont été avalisés sans réserve.

Sécurité

Parking de l'école

Pour sécuriser l'accès des enfants à l'école de Gauriac les voitures peuvent maintenant utiliser le petit parking en création, situé entre le groupe scolaire et le cabinet médical. Au fil des mois à venir des améliorations seront apportées pour faciliter l'utilisation de cet espace.

Démarchage à domicile

Sécurité des personnes

Il est recommandé d'exiger la carte d'identité et la carte professionnelle à toutes personnes qui se présentent à votre domicile pour vous proposer des travaux ou des services. En cas de difficultés prévenir la mairie (05 57 64 80 08) et, si besoin, la gendarmerie de Bourg (17).

Animation périscolaire

L'école multisports

Nous avons déjà 7 gauriacais sur les 25 inscrits provenant de quatre communes (Gauriac – Comps – Bayon – Saint Seurin de Bourg). Cette école multisports permet aux enfants scolarisés de découvrir diverses disciplines sportives tout au long de l'année scolaire 2012/2013. Une aide du Conseil général permet à nos communes d'offrir des prix très acceptables.

L'objectif de l'école multisports est d'aider les enfants à découvrir de nouvelles pratiques sportives et de développer leurs capacités physiques en leur donnant accès à des activités liées à leur âge : jeux athlétiques (courir, sauter, lancer), parcours gymniques, jeux de raquettes (tennis de table, tennis, badminton, …), de ballon, à la main ou au pied (handball, football, basket, rugby…), d'opposition, etc..

Les activités se déroulent une fois par semaine juste après l'école sur les infrastructures sportives des communes et sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés.

Repas des Aînés

N'oubliez pas de réserver votre place

Pour fêter la nouvelle année une boite de chocolats à été remise à chaque foyer dans lequel réside au moins une personne de 65 ans ou plus.

Si quelqu'un a été oublié, le faire savoir auprès du secrétariat de mairie pour rapidement corriger l'erreur.

Le repas animé des Aînés sera offert **dimanche 17 mars 2013 à 11h30** dans La Gabare à tous ceux qui retourneront le coupon de réservation en mairie, à Christiane SOU, Adjointe au Maire. Puisque l'invitation qui vous a été adressée comprend ce coupon réponse.

Les conjoints qui n'ont pas 65 ans sont évidemment invités au même tire.

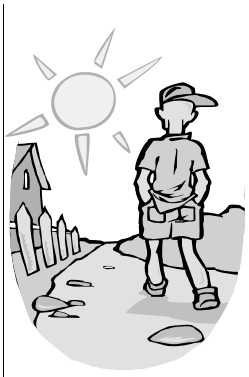

Le petit flâneur

Vendredi 21 décembre 2012 à 13h30, le soleil n'étant pas de la partie, me voilà dans l'obscurité. Mon téléviseur vient de s'éteindre brutalement, me privant ainsi du journal de France 2. Mais alors que se passe t-il ? C'est peut être mon disjoncteur qui fait du zèle. Eh bien non ! Alors tout simplement une coupure générale d'électricité semble t-il. Je viens de déjeuner, il ne pleut pas, j'en profite donc pour partir en balade. Après quelques minutes de marche, tout près du petit tunnel de la Garenne, j'aperçois au loin les véhicules d'ERDF, puis rapidement j'entends les tronçonneuses entrer en action. Et là, je comprends très vite que je suis victime d'un arbre qui menace de tomber sur la ligne électrique de moyenne tension. Le même réseau de 20 000 volts qu'il y a quelques années avait plongé plusieurs communes dans le noir durant plusieurs jours. Tout cela pour avoir négligé l'élagage d'un arbre ! Il y avait urgence me dit-on. Pour un arbre cela fait beaucoup de victimes ! Et pourtant il fallait ne prendre aucun risque pour les fêtes de fin d'année.

Avis de coupure de courant

Afin d'assurer l'entretien des lignes électriques ERDF procèdera à une coupure d'électricité le **mardi 22 janvier de 8h30 à 12h30** aux points de distribution suivants : 27 au 31 rue du Vallon des Sources, 14 au 16, 19 au 21, 25 au 33, 37 route des Vignobles, 2 Descazeaux, 6 Seillas, Domaine de Loudenat, 1 au 3 route du Belvédère, 1 Messac, 2 au 10 rouite des Meuniers, 1 au 9 route du Fronton, Massonnette.

La nouvelle centenaire de Gauriac

Henriette GOYON est née le 30 octobre 1912

Hospitalisée à la suite d'une chute à son domicile, la famille et les amis d'Henriette GOYON n'ont pas pu fêter son centenaire comme ils le prévoyaient. Qu'à cela ne tienne, c'est dans un salon de l'hôpital de Blaye, et entourée de ses proches, qu'elle a reçu le trophée du village des mains de Roberts BALDÈS. Il s'est alors adressé à elle.

Chère Mademoiselle Henriette MAGOT
Chère Madame Henriette GOYON

C'est avec une vive émotion que j'ai tenu à venir dans ce lieu vous présenter tous mes souhaits de prompt rétablissement et de bonheur pour marquer votre anniversaire.

Deux ans après Mme GRIMARD, de La Mayane, vous êtes la seconde centenaire que j'ai la fierté de féliciter en ma qualité de Maire, depuis bientôt douze ans. Si mes informations sont bonnes, vous venez d'être la 4e centenaire de notre commune.

Gauriacaise de naissance, vous avez vécu vos premiers jours dans une maison de pêcheur. En effet, pour beaucoup de familles du bord de l'eau à cette époque, la pêche représentait l'activité économique principale. Votre papa vivait d'ailleurs de la pêche, tandis que votre maman était repasseuse. Et, Henriette fredonnait par exemple *Le plus beau tango du monde* ou *Tout va très bien Madame la Marquise*.

Gauriac, la fontaine de Marmisson, le fleuve et ses berges, les falaises, les carrières sont vraisemblablement autant de lieux qui n'ont pas de secret pour vous. Toute jeune c'était le chemin de l'école qui vous invitait à dominer l'estuaire en escaladant la falaise pour se rendre sur le plateau, au village.

C'est là que vous avez fait la rencontre de Gaston avec qui vous avez eu deux garçons Michel et Alain. Vous vous êtes ensuite enrichie de trois petites filles, Stéphanie, Christelle et Véronique, puis à présent de quatre arrières petits enfants, Maëlis, Lucie, Eléonore et tout dernièrement Gabin. Pour eux, vous êtes la mémoire vivante du siècle passé.

Vous êtes le témoin d'un siècle d'histoire et d'événements qui ont façonné notre village, notre Pays, de ces guerres meurtrières qui ont ravagé le monde. Vous avez aussi vécu toutes ces avancées technologiques qui ont modifié la vie. Il suffit, pour s'en convaincre, d'effectuer un rapide retour sur le passé.

Quand, toute jeune, vous êtes entrée aux PTT, comme l'on disait (*Postes, Télégraphe, Téléphone*), après deux années d'escapade en Charente comme enseignante, vous avez connu ces rares, gros et lourds téléphones avec leurs énormes standards. Que de chemin parcouru avec nos légers portables d'aujourd'hui devenus de véritables ordinateurs de poche, des GPS, etc. Vous êtes l'heureuse propriétaire de tout ce témoignage à pouvoir, encore à présent, nous faire partager vos souvenirs pour attirer notre attention sur l'évolution de la téléphonie par exemple. Il faut bien dire que la poste de Gauriac, de Marcheprime ou de Bordeaux, où vous avez terminé votre carrière à la recette principale, ont été des moments forts de votre vie professionnelle qui vous ont permis d'évaluer ces changements.

Des années et des années se sont égrainées au rythme des marées dans ce magnifique hameau de la commune de Gauriac qu'est Marmisson, mais aussi des voyages que vous avez effectuées il n'y a pas si longtemps encore.

Je préfère raccourcir mon propos, car je veux vous laisser le loisir et la joie de partager cette émouvante après-midi avec les personnes qui vous sont chères et vous entourent.

Pour terminer je tiens à vous renouveler mes vœux et ceux du conseil municipal avant de vous remettre ce trophée et de savourer le gâteau d'anniversaire avec champagne offerts par la commune.

Merci de votre attention.

Robert BALDES

102 ans, déjà, depuis fin décembre dernier

Jacqueline GRIMARD

Le Maire, Robert BALDÈS, lui a rendu visite, le temps d'échanger quelques mots, mais aussi celui de partager, avec notre centenaire du bord de l'eau et sa famille, le verre de l'amitié. Quel bonheur de pouvoir rencontrer une centenaire ! Que d'espoir pour les gauriacais !

Mais que dire de plus, si ce n'est que pouvoir renouveler encore plusieurs fois notre plaisir de lui remettre au nom de la Commune un bouquet de fleurs pour l'occasion.

Conseil municipal Séance du 5 septembre 2012

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ , Christiane SOU, René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.
Procuration : Christian SCHMAUCH à R. BALDES**,**
Absente : Sandrine NUEL
Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► Chemin du Lavoir

Jean-Marie ARRIVÉ
Christian SCHMAUCH

Après l'intervention du géomètre il s'avère que le chemin rural bétonné empiète sur la parcelle de M. COSSON située 1 chemin du Lavoir. Le propriétaire souhaitant retrouver cette partie de terrain, le virage sera modifié en conséquence. Sur cette même parcelle, la ruine étant maintenant démolie, il est décidé de buser le fossé communal qui constitue une servitude en domaine privé que M. COSSON souhaite conserver. J. - C. MARMEY s'étonne que le propriétaire souhaite garder une servitude sur son terrain. C'est sa décision répondent R. BALDÈS et J.-M. ARRIVÉ qui l'ont rencontré sur les lieux lors de la visite du géomètre.

Les travaux seront réalisés en octobre 2012, avant que débute la construction de la maison dont le permis de construire à été accepté. Le financement est prévu au budget 2012.

► Restauration des peintures de l'église

Christian SCHMAUCH

Après deux tentatives infructueuses pour solliciter l'aide financière de l'État, la demande de subvention ne sera pas renouvelée. Le lancement des travaux, début 2013, ne permettra plus en effet de solliciter à nouveau la subvention de l'État.

La restauration sera réalisée en 4 tranches annuelles :
- le cœur (y compris l'arc triomphal) ;
- le bas côté sud ;
- la nef ;
- le bas côté nord.

Le coût prévisionnel du marché procédure adaptée est estimé à 90 000€ HT (soit 107 640€ TTC), déjà prévus au budget communal. La TVA sera récupérée au fur et à mesure de l'avancée des tranches de travaux.

Pour financer cette opération le Conseil général a accordé une subvention à hauteur de 33,61%. Compte tenu de la bonne participation à la souscription de la Fondation du Patrimoine, qui se poursuivra durant les travaux, il est possible d'envisager au moins 13% d'aide supplémentaire. En effet, la Fondation doublera le montant recueilli par la souscription. Le Maire remercie dès à présent l'ensemble des partenaires financiers. Le lancement de la rénovation devrait sans aucun doute entraîner la participation de nouveaux souscripteurs.

R. BALDÈS précise qu'il serait bien que les travaux débutent au mois de mars, pour tenir compte des délais impartis dans l'arrêté de subvention accordée par le Conseil général. De plus une journée européenne des métiers d'arts sera organisée en 2013 et Philippe MARCHEGAY de la Fondation du Patrimoine, prévoit 2 journées dans ce cadre à Gauriac, si les travaux sont commencés.

► Sanitaires mobiles

Alain DUPOUY

Il était prévu de construire cette année des WC extérieurs à la maison du Peintre pour répondre aux besoins des manifestations qui se déroulent régulièrement dans le Mugron. La multiplication des manifestations dans des secteurs différents dépourvus de WC, à Vitescale par exemple, conduit la commune à reconsidérer sa position. Il est décidé d'acquérir un WC mobile accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette solution permet de réduire le coût de plus de la moitié.

Suite à consultation il est proposé de retenir SANILOR MIDI-PYRENEES pour un prix de 2 200 € HT, plus 650 € de transport, soit un total de 2 850 € HT (3408,60€ TTC).

V. PIRRONE remarque que le prix du transport correspond à 30% du prix de la cabine. La négociation tentée sur ce sujet par A. DUPOUY avec le fournisseur est demeurée vaine.

► Indemnité du receveur

Robert BALDÈS

Suite au changement de receveur municipal à la Trésorerie de Bourg, il convient de délibérer sur les indemnités allouées par la commune pour la confection des documents budgétaires.

Il est accordé Pierre-Yves GERGAUD, nouveau receveur municipal, une indemnité de conseil au taux de 100% par an ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

► Convention d'instruction des permis de construire entre l'État et la Commune

Raymond RODRIGUEZ

Depuis l'approbation du PLU, le 25 mai 2011, l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable est le maire au nom de la commune. Les petites collectivités n'ont pas les techniciens compétents pour gérer ces dossiers. Comme le permet le code de l'urbanisme, cette tâche sera confiée à la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde. Le Maire signera pro-

chainement une convention en ce sens.

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation 2e classe à temps non complet

Jean-Marie ARRIVÉ

Lors du précédent Conseil le remplacement de l'agent en charge de la garderie périscolaire avait été évoqué. Après avis du Centre de Gestion de la Gironde il convient aujourd'hui de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation 2e classe à temps non complet.

Cet emploi pourra être pourvu par lun agent contractuel justifié par le temps hebdomadaire du poste (6h30) et la possibilité d'un recrutement de proximité. Son contrat sera renouvelable par reconduction expresse pendant une période maximale de 6 ans, à l'issue de laquelle l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297 majoré 308.

En attendant l'ouverture effective du poste Mlle DESCOURTIEUX bénéficiera d'un contrat occasionnel du 4 septembre 2012 au 30 septembre 2012.

► Affaissement de la route de l'Ile du Nord

Christian SCHMAUCH, Alain DUPOUY

Suite à l'affaissement au droit du n° 20 route de l'Ile du Nord, le bureau des carrières du Conseil Général a tenté une visite souterraine des lieux. Aucun diagnostic n'a pu être établi du fait de l'impossibilité d'accéder au tréfonds du secteur affaissé. Le phénomène observé en surface, peut être dû à la présence d'un ancien puits comblé par divers éléments qui se tassent progressivement avec le temps. Un ancien fontis peut être également la cause de ce type de désordre.

Le bureau des carrières souterraines du Conseil Général recommande :
- d'interdire localement la voie communale à la circulation de tous les véhicules ;
- de faire procéder à des travaux pour la mise en place d'une géogrille à 1 mètre de profondeur sur une emprise définie par un bureau d'étude en géotechnique.

Une une mise en concurrence de plusieurs bureaux d'études va donc être lancée.

► Travaux de voirie dans la rue du Puits Couvert

Christian SCHMAUCH

Une mise en concurrence de 3 entreprises a été réalisée pour créer un trottoir face au n° 8 rue du Puits Couvert à Camp Haut. Le but est que les eaux pluviales n'envahissent plus les garages situés en limite de voirie. Trois offres ont été reçues :
- AGUADO TP de Cavignac, pour 4413€ HT (5277,95€ TTC)
- RDP de Gauriac, pour 3737,10€ HT (4469,57€ TTC)
- SCREG de Blaye, pour 4660€ HT (5573,36€ TTC)

Compte tenu que la qualité des travaux des trois entreprises est identique, RDP est retenue pour son meilleur rapport qualité/prix.

► Communications

Robert BALDÈS

Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde a accordé la médaille d'honneur du travail OR, à Marie-Claire PEYRAUD (KNAUF Technique BETON à MAZION) et la médaille d'honneur du travail VERMEIL à Philippe DEVIS (ALLIANCE OCEANE ET CHARCUTERIE à CHAMPAGNE).

Gisèle SOU

Le vernissage de l'exposition de Haute Gironde Image Numérique aura lieu le 6 octobre 2012 à 18h30 salle du conseil municipal.

Alain DUPOUY

Les agents techniques de la commune ont effectué les travaux nécessaires à la remise en état de la partie du ruisseau du Grenet située sous les câbles électriques. Le propriétaire riverain peut réaliser ces travaux d'entretien du fossé. D'autre part le Maire a rencontré ce même propriétaire, possédant une carrière au Mugron dont les portes d'accès seront soudées. Toutes les précautions seront prises pour que personne ne puisse se trouver enfermé dans cette carrière.

Christiane SOU

Quelques numéros supplémentaires et quelques plaques de noms de rues sont nécessaires pour terminer la mise aux normes du raccordement postal. La commande sera passée.

Conseil municipal Séance du 28 novembre 2012

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.
Procurations : René ARRIGHI à J.-M. ARRIVÉ, Valérie PIRRONE à J.-C. MARMEY.
Absente : Sandrine NUEL
Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► Renouvellement 2013 du contrat d'assurance du personnel

Robert BALDÈS

La commune renouvelle son contrat auprès de CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

sans surcoût pour la collectivité.

► Marché des travaux de restauration des peintures intérieures de l'église
Robert BALDÈS

La commission des marchés publics s'est réunie le 25 octobre 2012. Avec l'aide du technicien conseil du Conseil général, trois offres ont été sélectionnées sur les cinq reçues.
- ACCRA Sarl pour 109 706 € HT.
- Atelier DUFON pour 99 000 € HT.
- ROQUES Lucie pour 99 980 € HT.

Bien que sur le plan technique ces trois entreprises présentent des qualités similaires, des précisions, techniques et financières ont été demandées.

L'atelier DUFON est finalement retenu par le conseil comme le moins disant. De plus, cette entreprise est déjà intervenue sur des peintures du décorateur René Louis VINCENT et ne propose pas de sous-traitance.

► Opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics de Haute Gironde
Robert BALDÈS

Dans le cadre du Plan Climat énergie territorial du pays de la Haute Gironde, un appel à intérêt a été lancé auprès des collectivités pour participer à une commande groupée de diagnostic énergétique des bâtiments publics. La commune de Gauriac a répondu pour les bâtiments suivants : la mairie, l'école et la salle de La Gabare.

Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde est porteur de l'opération et se charge de l'ensemble des démarches administratives y afférant (consultation, recherche de financement, commandes, paiement du prestataire, etc.). Dans ce cadre, le cabinet FGE a été retenu comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette opération est financée, dans le cadre du Plan climat, à hauteur de 70% par le Conseil régional d'Aquitaine (CRA), les collectivités volontaires bénéficiant de ce dispositif apportant les 30 % restant.

La commune de Gauriac a répondu pour les bâtiments suivants : la mairie, l'école et la salle de La Gabare :
- surface totale des bâtiments concernés : 1280 m²
- Coût du diagnostic (FGE) : 2 272, 40 € TTC
- Participation du Conseil régional : 1 590,68 €
- Reste à charge de la commune : 681, 72 €

► Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
Alain DUPOUY

Le 8 février 2012 le conseil municipal a décidé d'approuver et d'appliquer le Plan Communal de Sauvegarde. La Sous-préfecture de Blaye a contacté la Mairie pour un complément d'information. N'ayant pas pu avoir de précision sur ce sujet Alain DUPOUY propose de ne pas en tenir compte, car après avoir contrôlé ce dossier la procédure a été respectée.

► Choix du bureau d'études pour l'affaissement de la route de l'Ile du Nord
Alain DUPOUY

Suite à l'affaissement constaté route de l'Île du Nord et sur les conseils du technicien du bureau des carrières souterraines du Conseil général, Alain DUPOUY a contacté trois bureaux d'études. Deux ont répondu :
- ANTEAGROUP de PESSAC
Phase 1 diagnostic et conception pour 6 900 € HT
Phase 2 maîtrise d'œuvre des travaux 2 500 € HT
TOTAL : 9 400 € HT
Prévoir si besoin l'assistance technique pour la participation à des réunions de travail ou de chantier (650 € chacune).
- GEOTEC de BRUGES
Phase 1 correspondant au diagnostic et conception pour 44 520 € HT
Phase 2 maîtrise d'œuvre des travaux 33 250 € HT.
TOTAL : 77 770 € HT

Le Conseil décide de retenir le bureau d'étude ANTEAGROUP.

À la demande de R. RODRIGUEZ, A.DUPOUY précise qu'il s'agit uniquement de l'étude permettant d'établir le cahier des charges pour les travaux à réaliser.

► Révision des charges locatives
Christiane SOU

Il convient, comme chaque année, d'examiner l'évolution des charges locatives des immeubles communaux.

Le montant total des charges **mensuelles** sera pour l'année 2013 :
- **Immeuble Dupont** (ordures ménagères) - logement 1 : 22,09 € ; logement 2 : 23,50 € ;
- **Immeuble Duong** (ordures ménagères) - logement 1 : 18,08 € ; logement 2 : 20,67 € ; logement 3 : 19,08€ ; logement 4 : 22,67€ **;** logement 5 : 18,08 € ; logement 6 : 17,50 €.
- **Immeuble de la Poste** (ordures ménagères + maintenance chaudière) - logement : 23,04 € ; bureau de poste : 185,55€ / an
- **Salon de coiffure** (ordures ménagères) : 5€. Pour information Christiane SOU signale que le contrat de location du salon de coiffure sera renouvelé pour 9 ans à la date anniversaire, 10 décembre 2012.
- **Bar** (ordures ménagères) : 8,08 €.

► Indemnités pour le personnel
Jean-Marie ARRIVÉ

Le conseil décide d'octroyer l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au personnel titulaire de catégorie C (7 agents) et une prime de fin d'année au personnel non titulaire (1 agent). Il sera affecté un coefficient de 1,4 au montant annuel de référence, au prorata du temps de travail. Cette indemnité sera payable

au mois de décembre. L'enveloppe budgétaire totale (3 285,12 €) est inscrite au budget primitif 2012.

► Recrutement et rémunération des agents pour le recensement de la population en 2013

Jean-Marie ARRIVÉ

Le recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. Comme en 2008, Régine RIGAL, adjoint administratif remplaçante, et Pascale BARBOTTEAU, adjoint administratif en poste à Gauriac, seront les agents recenseurs. Elles seront payées sur un régime indiciaire sur la base d'un temps complet pour 250 logements recensés.

Le coordonnateur des opérations du recensement sera Sylvie FLOIRAC, adjoint administratif au sein de la collectivité, qui percevra une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

► Remboursement des frais pour le congrès des Maires

Jean-Marie ARRIVÉ

Robert BALDÈS et Alain DUPOUY seront indemnisés des frais de transport et d'hébergement occasionnés par leur participation au Congrès des Maires qui a eu lieu à Paris du 20 novembre 2012 au 22 novembre 2012.

► Communications

Jean-Christophe MARMEY demande si le Maire a des nouvelles du dossier de l'assainissement collectif sur Perrinque. Le rapport de l'expertise faite par l'assureur de Monsieur ARRAMON-TUCCO n'a toujours pas été transmis, répond R. BALDÈS.

Christian SCHMAUCH a réceptionné les travaux de voirie de la rue du Puits Couvert sans aucune réserve. Les travaux ont été exécutés très correctement.

Michel LECRENAIS informe l'assemblée que la troupe de théâtre Gala remercie la municipalité pour le prêt de la salle La Gabare et que le public a été assez nombreux pour sa représentation.

Christiane SOU rappelle que le marché de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre salle de La Gabare de 10h00 à 18h00.

Jean-Louis GUIRAUD a constaté une manifestation organisée par le « Bistrot » de Gauriac pour 2013 à la même date que la fête locale du village. Le Maire va contacter le président du Comité des Fêtes et la gérante du bar si besoin.

Alain DUPOUY dans le cadre de la semaine du développement durable a participé à une visite d'un site de recyclage d'encombrants à Cenon « La Ressourcerie ». Cette association est un service éco-citoyen pour apprendre à gérer autrement les encombrants et arrêter le gaspillage. Les dirigeants de cette association pourraient venir lors de la manifestation 2013 à Gauriac, pour la journée du développement durable.

Jean-Marie ARRIVÉ a soulevé deux problèmes lors de la récente réunion du **SMICVAL** :
- le ramassage des déchets hors conteneurs suite à une fête familiale par exemple, il a demandé qu'un effort de collecte soit fait lorsque ce cas se présente occasionnellement ;
- le ramassage des déchets aux fenêtres de l'Estuaire. Aujourd'hui les agents de la commune de Gauriac assurent le ramassage ce qui n'est pas normal. Ce travail devrait être pris en charge financièrement par la CDC.

Jean-Marie ARRIVÉ
- a reçu un questionnaire du **SIAEPA** « Étude préalable pour la solution de traitement des matières de vidange, boues, sables et graisses des installations d'assainissement non collectif et collectif sur le secteur de la Haute Gironde », à remettre le 14 décembre 2012.
- une étude sur la compétence Enfance Jeunesse de la communauté de communes est actuellement en cours. L'avis des municipalités sera demandé dés finalisation de ce dossier.
- l'arbre de Noël de l'école aura lieu à COMPS le 14 décembre 2012.

Jean-Marie ARRIVÉ et **Alain DUPOUY** participeront avec à une journée d'information sur les communes gazières qui aura lieu le 7 décembre prochain.

Raymond RODRIGUEZ signale que le géomètre expert viendra le 14 décembre prochain pour faire le métré des terrains dans le dossier de Marmisson opposant Mme Vella à la commune.

ETAT CIVIL
4E TRIMESTRE 2012

NAISSANCE

Gaby Valentine Marie Juliette PIPAT
le 3 novembre 2012
à BLAYE 33

DÉCÈS

Yvette Marie Thérèse FAURE
épouse **HEUGAS**
le 4 octobre 2012
à GAURIAC

Gaston Claude ABLONET
le 5 décembre 2012
à BLAYE

Monique SASTRE
épouse **GIRON**
le 30 décembre 2012
à TOUVERAC (16)

Christian JOUIN
le 4 janvier 2013
à BORDEAUX

À propos d'énergie

On a tout essayé pour déstabiliser cette entreprise qui, au delà du temps, des péripéties, des modes et des politiques a réussi à fournir aux français une électricité de qualité à un coût défiant toute concurrence.

Et pourtant, grâce à elle la France se classe première mondiale pour la qualité de son électricité et au neuvième rang pour sa compétitivité énergétique. Autrement dit une entreprise performante.

Puisqu'il faut bien la nommer, EDF, qui par les temps qui courent dans un monde ultralibéral réussit sa mission de service public sans enrichir des "grands capitaines d'industrie et de la finance", dont on pourra glorifier le génie à l'aune de leur compte en banque.

Quand je dis qu'on a tout essayé, ce n'est pas rien.

Aurait-on obligé une autre entreprise à acheter le produit d'un autre fournisseur au prix fort pour le revendre au prix du marché ? Et pourtant on l'a fait.

Aurait-on obligé une autre entreprise à vendre son produit au prix de revient à des concurrents afin qu'ils puissent en tirer un bénéfice ? Et pourtant on l'a fait.

Aurait-on envisagé pour une autre entreprise, de fermer une centrale nucléaire sûre et rentable fournissant du travail à plus de 3000 salariés dans une région sinistrée alors que l'on s'escrime à sauver 600 emplois dans des hauts fourneaux obsolètes dont personne ne veut ? Et pourtant on envisage de le faire.

Toutes ces manœuvres engagées pour déstabiliser EDF n'ont que partiellement réussi. La libéralisation n'a apporté ni le choix ni une réduction des prix, bien au contraire. C'est un échec total que personne ne conteste.

Alors que faire sinon renouveler sa confiance au staff de cette entreprise qui par ses choix énergétiques judicieux a su faire profiter le service public des meilleures technologies et qui par le passé a su résister en toute indépendance aux interventions des lobbyistes intéressés et aux groupes de pression dogmatiques et sectaires ne représentant qu'eux-mêmes.

Sinon qu'attendre des futurs débats sur l'énergie où la parole risque d'être monopolisée par les financiers assujettis aux marchés et des irresponsables qui par leurs ukases s'opposent a toute démarche de progrès.

Claude DEJOUÉ (Gauriac)

Une version tronquée de cet article est parue dans Sud-Ouest Dimanche du 16 décembre (NDLR).

MISSION LOCALE
HAUTE GIRONDE

La Mission Locale, c'est quoi ?

Présidée par Max JEAN-JEAN, Maire de Prignac et Marcamps et Conseiller général, la **Mission Locale de la Haute Gironde** est une association qui exerce une mission de service public et de proximité **auprès des jeunes de 16 à 25 ans** : elle les accompagne dans **leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale**.

Elle est financée par l'État, la Région Aquitaine, le département de la Gironde, les communautés de communes, Pôle Emploi et l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine.

Que fait-elle ?

Nos conseillers vous accueillent de façon individuelle, et vous aident à trouver des solutions dans votre parcours d'accès à la vie active : formation, logement, orientation, santé, mobilité, transports, accès à la culture et aux loisirs … avec pour objectif prioritaire : **l'emploi**.

Des solutions personnalisées en fonction de vos besoins :

- dans le domaine professionnel : *Peut-on m'aider à trouver un employeur ? Quel métier choisir en fonction de ce que j'aime faire et de mon niveau scolaire ? Comment accéder à une formation professionnelle ?...*
- dans votre vie quotidienne : *Ma santé comment y remédier ? Comment trouver un logement ? Puis-je avoir des aides pour me déplacer ? Mon projet d'activité sportive ou culturelle est-il réalisable ? J'ai un problème juridique mais je ne connais pas mes droits ?*

Ne restez pas seul avec vos questions. La Mission Locale est là pour vous aider à vous exprimer

Des permanences sur nos antennes

Armée de terre, Armée de l'air et Gendarmerie ; Infos Juridique (CIDFF) ; ADEFA (métiers de l'Agriculture) ; Socrate Conseil (création d'entreprise)

Infos et dates au 05 57 42 89 75

MISSION LOCALE DE LA HAUTE GIRONDE
Antenne de Bourg
8, au Mas 33710 BOURG
05 57 94 06 80
bourg@mlhautegironde.org
www.mlhautegironde.org
www.facebook/mlhautegironde

Sur R.V. du lundi au vendredi
Sans R.V. le mardi de 14h à 17h.

Écocitoyenneté

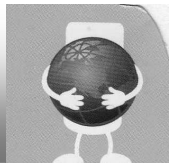

Danielle Dejoué, Alain Dupouy, Michelle Klein

Et si on parlait des déchets ménagers…

qui coûtent de plus en plus cher à la collectivité et à tout habitant…

Chacun de nous produit 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri (390 kg) et dans les déchèteries (200 kg)**. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans.**

Aujourd'hui, nous avons pris l'habitude de trier nos déchets mais cela n'est pas suffisant. Ils ont toujours des conséquences sur l'environnement et la santé (gaspillage des matières premières, consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre…).

Plusieurs actions permettent de produire moins de déchets et mieux jeter comme raisonner nos achats, utiliser nos déchets pour fabriquer du compost, nourrir des volailles etc. *Voir toutes les pistes et conseils sur le site de l'ADEME.*

À savoir. Une poule peut absorber quelque 150 kg de déchets organiques par an et produire 200 œufs… La Communauté de communes du sud Territoire (Belfort, Héricourt, Montbéliard…18 communes du nord est) a, depuis l'adoption de poules par des habitants, réduit ses déchets ménagers de 20 %...

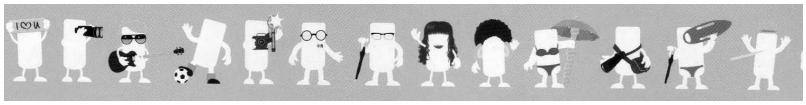

Alors on fait quoi ?

L'écocitoyenne attitude

Dans une démarche de citoyenneté, et de lien social, des collectivités locales offrent des poules aux habitants.

Si l'initiative fut développée avec succès il y a deux ans par la ville belge de Mouscron, c'est le village de Pincé dans la Sarthe qui s'y emploie depuis début septembre 2012.

Destinée notamment à réduire le volume des déchets ménagers organiques qui aurait cru que ce village de 200 âmes, situé en zone d'élevage du poulet de Loué et en pleine campagne, accueille aussi favorablement cette démarche. En effet, 31 foyers sur 87 se sont portés volontaires pour accueillir un couple de gallinacés après signatures de "contrats d'adoption". Le contrat stipule que les "adoptants" doivent conserver leurs poules au moins deux ans, bien les traiter, les nourrir et leur offrir la nuit un abri contre les prédateurs.

Si l'idée principale est de réduire la quantité des déchets de chaque famille, la production de bons œufs, tout en jouant un rôle pédagogique auprès des enfants, favorise la convivialité entre voisins, habitants et citoyens.

L'insertion gratuite des publicités est réservée aux annonceurs de Gauriac.

- 10% sur le brushing cheveux courts le jeudi
● Forfait femme 26,50 € ● Forfait homme : 16 €
Forfait femme + couleur : 45 € ● Forfait femme + permanente cheveux courts : 54,80 €
Toute l'équipe du salon B'COIFFURE souhaite une bonne année à tous les gauriacais et les gauriacaises et vous remercie pour votre soutien. Cela fait 10 ans maintenant que le salon est ouvert et nous espérons continuer longtemps avec vous. Bernadette LABADIE

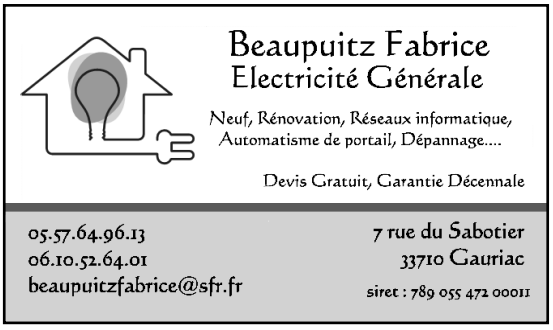

►*Gaz de France*

Nouvelles coordonnées

- **Urgence sécurité gaz** : GrDF
  0 800 47 33 33 *(appel gratuit depuis un fixe).*
- **Raccordement au gaz naturel** : GrDF
  0 810 224 000 *(prix d'un appel local).*
- **Pour gérer votre contrat** avec GDF
  09 69 324 325 *(appel non surtaxé)*
  ou **www.gdfsuez-dolcevita.fr**.

►*Bistrot de Gauriac*

Les concerts 2013

- Vendredi 8 février **Holly Jack**
- Vendredi 8 mars **Pee Wee**
- Vendredi 5 avril **Tobaco Rhum**
- Vend. 3 mai **marché nocturne** avec **Bone tee**
- Vendredi 10 mai **la Demoiselle Gabrielle**

Bibliothèque municipale

Prêt de livres gratuit

Ouverte le mardi de 16 h 30 à 19 h 00
dans l'enceinte de l'école.

De nouveaux livres sont régulièrement disponibles tant pour les enfants que pour les adultes.

La Mairie vient d'acquérir 21 nouveaux livres pour enrichir la bibliothèque. Ils sont d'ores et déjà à votre disposition pour débuter 2013 en lecture.

- Les Vieilles (P. Gautier)
- Enfants des Justes (Ch. Signol)
- Le cœur d'une autre (T. De Rosnay)
- L'orpheline des neiges (MB. Dupuy)
- Meurtre au château
- Mille soleils splendides (K. Hosseini)
- Divers grands formats mafiosa
- Les bois de battandière (F. Bourdin)
- Les eaux noires (M. Delomme)
- Serment Saint Jean de Luz (MC. Gay)
- Mirages (D. Boulon)
- Les ripeurs (G. Jaujou)
- Tropique du Capricorne (M. De Seltz)
- 7 ans après (G. Musso)
- Aimer et laisser mourir (JO. Bosco)
- BM blues (F. Bourdin)
- Journal de taule (C. De La Condamine)
- Les sirènes de St Malo (F. Bourdin)
- Garonne (F. Brucker)
- La sage femme de Venise (R. Rich)
- Itinéraire d'une enfant du milieu (H. Régazz)

Les deux bibliothécaires, Hélène et Bernadette vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2013.

Comité des fêtes

Une assemblée générale sous le signe de la reconduction…

Le comité des fêtes de Gauriac a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 23 novembre dernier.

En ouverture d'assemblée une minute de silence a été observée en mémoire de Rachid MOUCHTACHE, membre du comité décédé en janvier 2012.

Les membres du bureau ont dressé le bilan financier et d'activité de cette année avant de renouveler le conseil d'administration.

Pas de surprise l'équipe sortante est reconduite, avec l'intégration de deux nouveaux membres : Thomas MERAND et Redouan OUINEKH.

Pour 2013 le comité renouvelle son partenariat avec le club Bordelais de long skate, poursuit la saison de belote, envisage de réitérer son repas à thème et bien sur il organisera l'édition 2013 de la fête locale qui se déroulera les 7, 8 et 9 juin.

Le comité des fêtes de Gauriac clôture son assemblée en remerciant toutes celles et tous ceux qui ont participé aux différentes manifestations organisées en 2012 et appelle les Gauriacais à participer nombreux aux manifestations 2013.

Solution du jeu
de Bernard CHERY

1 Musaraigne – 2 Salamandre – 3 Choucas – 4 Bousier – 5 Blaireau – 6 Milan royal – 7 Lièvre – 8 Rouge gorge – 9 Hirondelle – 10 Rainette – 11 Bécassine

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

Association du Port de Roque de Thau

Ça y est, elle renait et elle est bien vivante !

En effet, des usagers du port, mais aussi des habitants attachés à l'estuaire et des élus se sont mobilisés depuis février 2012 pour faire vivre le Port de Roque de Thau.

Les dates clés :

● **2 mars 2012.** L'assemblée générale constitutive a donné mandat à une dizaine d'administrateurs pour établir les statuts et le règlement du port de Roque de Thau eu égard au projet élaboré par les communes de Villeneuve et de Gauriac.

● **25 juin 2012.** La déclaration au Journal Officiel est réalisée.

● **Juillet et septembre 2012**. Les municipalités de Villeneuve et Gauriac entérinent le règlement du Port de Roque de Thau.

● **26 octobre 2012**. L'assemblée générale a permis de rassembler les usagers du port et de présenter les statuts, le règlement du port ainsi que la démarche d'adhésion. MM. JOLIT, ex Président de l'association Étale, et PIALLEPORT, ont été remerciés de leur investissement important pour le port de Roque de Thau.

L'article 2 des statuts stipule que l'association Port de Roque de Thau a pour but le regroupement des personnes sensibilisées par la vie du chenal, l'utilisation rationnelle du port et sa préservation comme petit port traditionnel estuarien.

L'association réunit 3 types de membres.

- Les membres d'honneur sont ceux ayant eu ou ayant encore une activité professionnelle dans le domaine de la pêche. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration et peuvent de plein droit assister aux réunions officielles à titre consultatif et non délibératif, sauf adhésion volontaire.

- Les membres bienfaiteurs versent une cotisation annuelle minimale, correspondant au droit d'entrée dans l'association, proposée par le Conseil d'administration et votée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Si la cotisation versée est supérieure à la cotisation annuelle minimale, elle constituera un don à l'association.

- Les membres actifs sont ceux disposant d'un emplacement au port et pour lequel ils versent une cotisation annuelle, proposée chaque année par le Conseil d'administration et votée par l'assemblée générale ordinaire.

Sont membres de droit deux représentant s des communes sur lesquelles se trouve le port de Roque de Thau, soit pour Gauriac : Alain DUPOUY et pour Villeneuve : Abdel BELAID.

Les cotisations pour l'année civile 2013 sont de 20 € pour les membres actifs, et 10 € minimum pour les membres bienfaiteurs. Un reçu fiscal est délivré sur demande.

ASSOCIATION
PORT DE ROQUE DE THAU

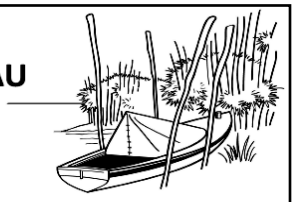

Nom du titulaire :.....

MEMBRE D'HONNEUR ☐ MEMBRE BIENFAITEUR ☐ MEMBRE ACTIF ☐

***Siège social** : Mairie – 21 le bourg - 33710 Villeneuve – 05 57 64 87 24*
***Courriel** : portderoquedethau@yahoo.fr*

Notre logo : Dessin réalisé par Philippe Loirat, résidant à Plassac.
Impression réalisée par : Imprimerie Geoffroy à Blaye
Bienvenue à toutes celles et ceux qui souhaitent que le port de Roque de Thau vive et conserve son caractère de port traditionnel estuarien.
Devenez MEMBRE BIENFAITEUR !

Conseil d'administration

Françoise FOURGOUS, Présidente
Jean Michel VENANCY, Vice-p^{dt}

Laurence LAULHE, Secrétaire
Jean Luc AUDUREAU, Secrétaire adj^{t}

Michelle KLEIN, Trésorière
Michel METAYER, Trésorier adjoint

Philippe CHADOURNE, Michael GUILLAUD, Hervé VANDERSTICHEL, administrateurs

Siège social : Mairie - 21 le bourg
33710 VILLENEUVE

Adresse postale :
7 Roque Plisseau
33710 BAYON

portderoquedethau@yahoo.fr

● **2 décembre 2012.** Le conseil d'administration a souhaité proposer à **Jacky POUGET**, d'être membre d'honneur compte tenu de ses années consacrées à la pêche. Il est une mémoire de la pêche en estuaire et du port de Roque de Thau.

À cette date, avait lieu une réunion sur le site du port de Roque de Thau afin d'affecter les emplacements aux membres actifs. Cette rencontre tout en convivialité a permis, outre l'affectation des emplacements, de préciser les aménagements et travaux à réaliser afin de rendre les amarrages et l'utilisation des pontons sécures et conformes au règlement du port.

● **15 et 16 décembre 2012**. Une douzaine d'adhérents se sont retrouvés au port pour débuter des travaux de remise en état du port. Au final, environ 20 m^3 de déchets (bois, ferraille, végétaux) ont été évacués avec le concours de la municipalité de Villeneuve. De nombreux passants se sont arrêtés, questionnés par toute cette activité.

L'association connait un très bon début. En effet, elle totalise aujourd'hui 28 membres actifs (usagers du port), 5 membres bienfaiteurs alors que la campagne va débuter…, deux membres de droit et un membre d'honneur.

Une date à retenir dès maintenant

L'association Port de Roque de Thau présentera ses vœux sur le site **samedi 26 janvier 2012** sur le site à 11 heures.
Un verre de l'amitié sera offert. Bienvenue à tous !

Vœux de Culture et Loisirs

Les membres l'Association Culture et Loisirs vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2013.

Sachez que l'association reste disponible pour vous recevoir dans ses locaux. Diverses activités de loisirs vous seront offertes.

Les **lundis et jeudis de 14h00 à 17h00 :** artisanat, décoration, cartonnage, peinture sur bois, tissu, verre, gravure sur verre et bois, confection de divers objet de couture, etc.

Rappel des manifestations de la nouvelle année :
Journée verte de printemps : dimanche 14 avril
Journée verte d'automne : dimanche 6 octobre
Marché de Noël : dimanche 8 décembre

Le marché de Noël du 2 décembre 2012

Écho des parents

Loto des écoles de Gauriac et Comps

Samedi 26 janvier 20h30
à La Gabare

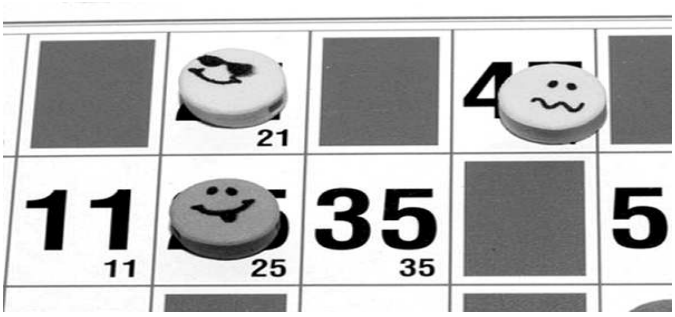

Quelques dates à retenir pour l'école

Les Olympiades à Gauriac mardi 21 mai 2013
Kermesse des écoles à Gauriac samedi 22 juin 2013
Prochains conseils d'école : le 22 février 2013 à 18h00 à Gauriac et le 27 juin 2013 à 18h00 à Comps.

Recettes d'ici...

Proposées par Jeannine POUILHE

Châtaigne ou marron ?

Depuis le Moyen Âge, le marron est le nom d'une variété de châtaigne gros calibre, cultivé à l'origine en Italie du nord. Les châtaignes comme les marrons sont par conséquent tous les deux des fruits du châtaigner. Mais à la différence de la châtaigne le marron n'est pas cloisonné. C'est pour cette raison qu'il reste entier à la cuisson.

Crêpes à la farine de châtaignes

200 g de farine de châtaignes – 50 cL de lait – 3 œufs – 1 cuillérée a soupe d'huile – 1 pincée de sel.

Dans une terrine, faire une fontaine de farine, ajouter le sel. Pour éviter les grumeaux ajouter peu à peu le lait. Battre les œufs et les ajouter au mélange en travaillant l'ensemble. Laisser reposer environ 2 heures au frais. Dès que l'huile est chaude verser une louche de pâte et l'étaler. Cuire chaque face de la crêpe. À déguster sucrée, accompagnée de crème de marrons ou de toute autre confiserie.

Marrons glacés maison

Ingrédients : pour 500g de marrons, 1kg de sucre, 1 gousse de vanille et un litre d'eau.

Faire cuire les marrons à l'eau puis les éplucher. Vous pouvez vous simplifier la vie en utilisant des marrons au naturel déjà cuits.

Mélanger l'eau, le sucre avec la gousse de vanille fendue en deux et grattée. Porter à ébullition pendant 5 minutes puis y plonger les marrons. Le mieux est de les disposer dans le panier cuisson, cela facilitera l'égouttage. Laisser frémir 1 minute. Couper le feu et laisser reposer 24 heures.

Porter l'eau et le sucre à ébullition, avec la gousse de vanille fendue en deux dans la longueur et grattée. Laisser bouillir 4-5 minutes puis y plonger les marrons. Le mieux est de les disposer dans le panier cuisson, cela facilitera l'égouttage. Laisser frémir 1 minute. Couper le feu et laisser reposer une journée (24 heures).

Le lendemain, égoutter les marrons (en retirant le panier). Porter le sirop à ébullition 4-5 minutes et plonger les marrons. Laisser frémir 3 minutes. Couper le feu et laisser reposer à nouveau 24 heures.

Répéter la même opération les 4 jours suivants.

Après les dernières 24 heures de repos, sortir les marrons, les poser sur un plateau recouvert de papier cuisson, les napper du sirop de cuisson et laisser sécher à l'air pendant 24 heures.

Facultatif : mélanger un peu de sirop avec du sucre glace et napper les marrons avant séchage. Vous obtiendrez ainsi une fine couche de sucre légèrement opaque.

►►►*Suite en page 19*

Le jeu

de Bernard CHERY

Solution en page 15

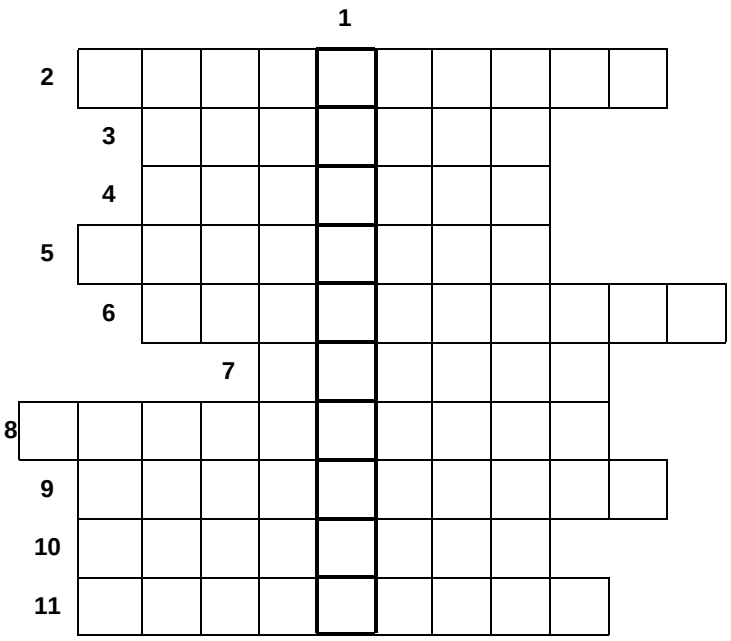

Retrouvez les noms communs de ces animaux à partir de leur nom latin.

1 *Sorex arenaus* (Insectivore) – 2 *Salamandra salamandra* (Amphibien Urodèle) – 3 *Corvus medula* (Corvidé) – 4 *Geotrupes stercorarius* (Coléoptère) – 5 *Meles meles* (Carnivore) – 6 *Milvus milvus* (Rapace) – 7 *Lepus capensis* (Rongeur) – 8 *Erithacus rubescula* (Passereau) – 9 *Hirundo rustica* (Passereau) – 10 *Hyla arborea* (Amphibien) – *Gallinago gallinago* (Limicole).

Fêtes de jadis

Entre Noël et l'Épiphanie se déroulait au Moyen Âge, à des dates variables mais surtout au jour des Saints Innocents, la « Fête des fous » ou « Fête des ânes ». On prétextait que les fous sont des ânes et que souvent un âne est fou.

Le principe de ces fêtes était de faire tout à l'envers : marcher sur les mains, aller à reculons, commencer les repas par le dessert, s'habiller le haut en bas… C'était laisser libre cours à l'imagination qui était débordante.

Ces pratiques étaient violemment condamnées par le haut clergé, mais tolérées par le bas clergé à l'intérieur de l'église.

Bernard CHERY

Fête des fous, gravure de Pieter Van der Heyden, en 1559, d'après Brueghel.

À méditer. Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer chez les autres.

François de La Rochefoucauld

Des trucs

Proposés par Jeannine POUILHE

Nettoyer les bijoux en argent

Pour rendre leur éclat à ses bijoux tachés ou noircis, ou à l'argenterie, tapissez l'intérieur d'un bol de papier aluminium ; remplissez le d'eau chaude ; ajoutez quelques pincées de gros sel et laisser tremper les objets.

Dents blanches

Pour des dents blanches et un sourire éclatant, brossez vous les dents en utilisant du thym ou du citron. On peut également les frotter de temps en temps avec un tampon d'ouate imbibé d'un peu d'eau oxygénée ou d'eau légèrement javellisée. Rincer ensuite a l'eau tiède

Rouge à lèvres

Si le bâton de votre rouge à lèvres s'est cassé en deux (embêtant avec cette période des fêtes !) chauffez les deux bouts au dessus d'une allumette, pour qu'ils adhérent l'un l'autre. Faite ensuite refroidir le tube au réfrigérateur

Miel figé

Si vous avez du miel complètement figé, mettez le pot aux micro-ondes quelques secondes (sans le couvercle) et ensuite remuez le avec une cuillère pour le fluidifier. Ou bien porter de l'eau a ébullition, laissez-la refroidir 5 minutes, puis déposez le pot de miel dedans.

◄◄◄ *Suite de la page 17*

Les haricots coco à la façon des Charentes

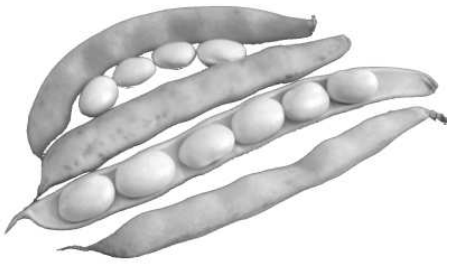

Recette de grand-mère Rosa de Cercoux en Charente-Maritime

Un cousin venait les déguster….

Fin août les haricots seront frais écossés, à d'autres moments de l'année ils seront conservés au congélateur ou secs après les avoir fait tremper dans de l'eau fraiche pendant 12 heures.

Mettre les haricots dans un faitout couvrir d'eau et porter à ébullition. Jeter cette première eau, saumâtre, puis couvrir à nouveau d'eau chaude, à la même température pour ne pas choquer la cuisson continue. À la reprise de l'ébullition jeter cette deuxième eau et réserver les haricots.

Dans le faitout, mettre un peu de beurre un oignon coupé fin, de l'ail, fin lui aussi, et des lardons. Rajouter les haricots et mettre définitivement la troisième eau juste à hauteur, chaude elle aussi, sans oublier une bonne pincée de thym et un peu de sel

Couvrir et laisser mijoter 1 heure environ, goûter pour surveiller la cuisson et servir des saucisses grillées.

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Janvier 2013

Samedi 5	Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Samedi 5	**Concours de belote** - La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
Lundi 7	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Dimanche 13	**Vœux du Conseil municipal** - 11h à La Gabare
Vendredi 18	**La Culinaritude - clown gastronomique** - La Gabare 20h45 (Bazar d'images - Imagine)
Lundi 21	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
22 & 23	Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)
Samedi 26	**Apéro au port de Roque de Thau** à 11h (Asso. du port)
Samedi 26	**Loto** à La Gabare - 20h30 (Écho des parents)

Février 2013

Samedi 2	**Concours de belote** - La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
Lundi 4	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (
Vendredi 8	**Holly jack** en concert au Bistrot - 21 h
Samedi 9	**Repas Chandeleur** au préfabriqué (USG)
Samedi 16	**Après midi « Boum »** à La Gabare (Echo des parents)
Lundi 18	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
26 & 27	Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)

Mars 2013

Samedi 2	Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Samedi 2	**Concours de belote** - La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
Lundi 4	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Vendredi 8	**Pee wee** en concert au Bistrot - 21 h
Dimanche 17	**Repas des Aînés** - 11h30 à La Gabare
Lundi 18	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Mardi 19	**Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie** Rassemblement à La Gabare à 11h30 et dépôt de gerbe au monument aux morts
Samedi 23	**Carnaval des enfants** au préfabriqué (Écho des parents)
Samedi 23	**Soirée déguisée** à La Gabare (USG)
Dimanche 31	Passage à l'heure d'été Avancez vos horloges d'une heure.
26 & 27	Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)

Avril 2013

Lundi 1	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (
Vendredi 5	**Tobaco rhum** en concert au Bistrot - 21 h
Samedi 6	Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
11 au 15	**Bourse aux vêtements** printemps été : enfants et ados - La Gabare (Echo des parents)
Samedi 6	**Concours de belote** - La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
14 au 30	**5e exposition des artistes Gauriacais et de leurs amis**
Dimanche14	**Journée verte de printemps** (Culture et Loisirs)

Historique de la cave coopérative du Bourgeais

M. Vergoz

En 1946, M. Vergoz, qui habite aujourd'hui Sainte Maxime, rédigea un mémoire sur la cave coopérative de Gauriac pour son entrée à l'École nationale de la France d'outremer. Commencée avec le numéro 88 du Journal de Gauriac la publication de ce travail se poursuit.

Chapitre II
La création de la cave coopérative, son développement

7. Les coopérateurs à Gauriac

Aujourd'hui, à Gauriac *(en 1946 NDLR)* 8 propriétaires font partie de la Coopérative. Pour 170 déclarations de récolte, le nombre paraît assez faible, mais nous devons d'abord éliminer les 3 grosses propriétés de l'île qui, en raison de leur position géographique se voient empêchées de venir à la Coopérative.

Les 8 coopérateurs possèdent environ 31 hectares soit 1/10 de la superficie plantée en vigne. On peut dire que ce sont dans l'ensemble, de moyens propriétaires qui ont adhéré à la Coopérative. La superficie de leur propriété étant respectivement de : 0ha35a ; 0ha75a ; 3ha ; 3ha40a ; 3ha47a ; 3ha77a ; 5ha33a ; 6ha45a.

Ces propriétés sont assez importantes si l'on songe au morcellement considérable des terres (100 propriétaires possèdent moins d'un hectare).

À première vue, il semble que la Coopérative soit peu intéressante pour ceux qui possèdent un vignoble leur permettant seulement de satisfaire la consommation familiale, sans laisser un excédent important pour la vente. Peu leur importe alors de vendre leur vin à un prix légèrement plus élevé, ils ressentent à peine les conséquences des crises puisque leurs moyens de vie sont assurés par une autre activité, mais il semble qu'à partir d'une récolte de 15 hecto (superficie de 50 ares) ce qui laisse une part de vente assez importante, la solution Coopérative peut alors être envisagée avantageusement. En général ce sont évidemment ces petites exploitations qui sont le moins bien équipées pour la vinification et la conservation de la récolte. D'autre part, les propriétaires de ces petits vignobles ne vivent pas uniquement de leurs terres et par conséquent les soins à apporter à la culture et à la vinification risquent d'être sommaires, les capitaux leur font, le plus souvent, défaut pour envisager un équipement réellement moderne.

Et pourtant j'ai pu constater que ces propriétaires désirent peu venir à la Coopérative et même que souvent ils ne se sont jamais posé la question. Routine ? Indifférence ? Il paraît d'une manière plus générale que cette indifférence résulte de leur état d'esprit de petits producteurs satisfaits de leur méthode et persuadés de leur entière indépendance. Il ne leur plaît pas de s'associer à un groupe, car c'est perdre alors une partie de cette liberté et de cette initiative qu'ils estiment inaliénables. Ils souffrent évidemment des conditions économiques souvent dures, qui les assaillent, mais pour entrer en Coopérative il leur faudrait réfléchir longuement à tous ces problèmes. Leur tournure d'esprit s'y refuse, il leur manque une largeur de vue suffisante pour se persuader de l'évolution économique et comprendre que les procédés de leurs ancêtres ne sont pas obligatoirement restés les meilleurs. « Ils faisaient du bon vin » disent-ils, et en cela, ils ont raison ; mais actuellement « faire du bon vin » n'est pas le seul but à poursuivre (on se persuade souvent d'ailleurs de l'atteindre très facilement alors que l'on est loin du résultat espéré : les hommes d'aujourd'hui n'ont plus la liberté d'esprit nécessaire à un travail d'artiste). Il ne faut pas oublier aussi qu'il existe un marché difficile et qu'il s'agit de l'assainir. Lorsque le viticulteur se débat au milieu de difficultés matérielles incessantes, il oublie souvent la recherche de la qualité puisqu'elle ne paye pas. Il est vrai aussi que les années se suivent sans se ressembler ; une année plus favorable fait vite oublier les malheurs passés et une fois de plus l'indépendance paraît la meilleure des choses.

C'est là, je crois, l'état d'esprit de tous les exploitants de la région. La Coopérative s'est montée à Gauriac, uniquement, je l'ai dit, grâce à une initiative privée ; certains se sont intéressés à l'affaire mais les autres, ou bien ont été indifférents, ou bien hostiles ; car, et c'est là le sort de toute entreprise communale, à l'institution s'ajoutent des questions de personnalité. Il existe toujours dans le petit cadre communal des inimitiés et des rancunes personnelles ; alors, on ne fait pas partie de tel mouvement parce que ceux qui le dirigent ou en font partie vous sont antipathiques. Si le nouvel organisme commet une faute ou une erreur, on les exploite et une légende se crée.

C'est un peu ce qui s'est produit pour la Coopérative, on l'accuse de faire du mauvais vin et je suis persuadé que c'est inexact. C'est l'argument le plus fort de certains gros propriétaires dont la propriété porte dans la région le titre de « Château ». Les vins y sont généralement excellents d'ailleurs, mais là encore l'équipement moderne fait défaut le plus souvent, par manque de moyens financiers. Il y a 6 châteaux dans la commune de Gauriac, ils ne font pas partie de la Coopérative. Faut-il les critiquer ? La tradition est forte et je sais qu'il peut en coûter d'abandonner la vinification ; mais il semble que dans la mesure où il leur est impossible de s'organiser d'une manière moderne, de faire de la mise en bouteilles ou d'effectuer du vieillissement, l'association Coopérative est pour eux aussi, intéressante. Ces propriétaires pourraient même donner une impulsion nouvelle à la Coopérative par l'exemple et en cela ils serviraient l'intérêt de la commune et par retour leur intérêt propre. La coopération offre à tous les hommes de bonne volonté et d'expérience un champ ouvert à leur activité et à leur esprit d'organisation. S'ils ne s'occupent plus uniquement de « leur vin » ils s'efforcent d'améliorer ceux de la commune et ce n'est pas là, je crois, une démission.

En résumé, je ne peux pas dire que la Coopérative ait trouvé à Gauriac, comme dans tout le bordelais d'ailleurs, un milieu très favorable à son développement. Aujourd'hui les 35 coopérateurs du Bourgeais font montre d'un véritable esprit de solidarité et d'équipe qui doit être à la base de tout organisme de ce type ; mais les autres propriétaires restent indifférents et je dirai même plutôt hostiles à l'idée : c'est là, je crois, une affaire d'adaptation et de lente évolution. Je ne veux pas dire que tout le monde doive s'emballer immédiatement pour cette formule nouvelle ; il semble, néanmoins, que cette institution mérite plus qu'une indifférence plus ou moins moqueuse. Je suis sûr, qu'elle peut apporter beaucoup à chaque individu et qu'elle sera une heureuse compensation à l'esprit trop individualiste de la région. De toute façon, l'institution vaudra évidemment ce que valent les hommes, à eux de la rendre dynamique et créatrice.

l ne faut pas oublier que le démarrage définitif a été long en raison des difficultés amenées par la guerre qui a retardé la construction de la nouvelle Cave.

Aujourd'hui que les installations modernes fonctionnent et assurent aussi la vinification du vin blanc, il semble que les demandes d'adhésion doivent continuer à augmenter.

À suivre